

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



N° _____/MPMB/DGD-2015

NOTE DE SERVICE N° 292 MPMB/DGD/ DU 18 NOV 2015

Objet : Mise en œuvre de la réforme
des Finances Publiques au titre de la DGD

Réf. : LC/N°5753/MPMB/CAB du 05/11/2015

Par correspondance visée en référence, le Directeur de Cabinet a attiré mon attention sur le faible taux de réalisation des tâches de la matrice du CONAFIP, à fin septembre.

Ainsi, des tâches prévues pour être réalisées en avril, juin ou août par exemple, ne l'ont pas été. Cela, sans explication aucune.

Cette manière d'agir est préjudiciable à la bonne exécution du service comme le note la correspondance N° 5753/MPMB/CAB du 05/11/2015 du cabinet/MPMB.

Afin de corriger ces insuffisances, j'invite l'ensemble des services concernés par les activités du CONAFIP, à prendre toutes les dispositions utiles pour respecter le chronogramme inscrit dans la matrice.

Je rappelle, à toutes fins utiles, qu'au plus tard le 12 de chaque mois, les services doivent actualiser la matrice, chacun en ce qui le concerne. A cet effet, je souligne qu'il est important d'indiquer les raisons objectives de la non réalisation des tâches inscrites selon le chronogramme et, lorsque celles-ci ont été réalisées, de produire la preuve de réalisation.

Ces indications valent également pour le Plan d'Actions Stratégique (PAS).

Je tiens au respect des prescriptions de la présente.

PJ/ Copie Lettre en référence

P/ LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT



KOUASSI HACCANDY

GK
MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DU BUDGET

LE DIRECTEUR DE CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

N° 5753 /MPMB/CAB

Abidjan, le 05 NOV 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

Courrier Arrivée

N° 9266 06/11/15

Monsieur le Directeur
Général des Douanes

ABIDJAN

Objet : Mise en œuvre de la réforme des Finances
Publiques au titre de la DGD

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des finances publiques, le taux d'exécution des tâches pour la période allant de janvier à juin 2015 qui incombent à la Direction Générale des Douanes est de 75%.

La dernière revue du Comité technique du Comité National de Coordination de la mise en œuvre du schéma directeur de la réforme des Finances Publiques (CONAFIP) observe toutefois, un taux d'exécution de 62% en cumul pour l'ensemble des tâches prévues à fin septembre 2015. Ce taux serait relativement plus faible en tenant compte de l'ensemble des tâches prévues au titre de l'année 2015.

Cette baisse du niveau de performance résulte du retard enregistré dans la mise en œuvre de certaines tâches dont, notamment :

- l'élaboration d'un manuel de procédure dans le cadre de l'institution de méthode de contrôle et d'audits ;
- la mise en œuvre du plan de communication des opérateurs agréés (OEA);
- l'élaboration d'un plan de transfert de compétence non encore définis en matière d'analyse des valeurs dans le cadre de la convention Ruling center ;
- de la mise en œuvre du processus d'interconnexion des systèmes douaniers ;
- le lancement et la formation des agents au e-learning ;
- la finalisation du système d'archivage ;
- la réactualisation des conclusions d'audit du système informatique;
- l'identification des besoins spécifique du système de contrôle dans le SYDAM;
- le développement de l'application de gestion des indicateurs de la performance des services ;
- la formation des agents sur les nouveaux métiers prévus dans le nouveau cursus de formation validé ;
- la construction du site de secours ;
- la proposition aux opérateurs du paiement par voie électronique.

Direction Générale des DOUANES
Le Directeur Général Adjoint
COURRIER ARRIVEE
09 NOV 2015 N° 228

Vu l'importance que revêt la mise en œuvre des tâches susmentionnées dans le processus global de réforme, je vous saurais gré des dispositions idoines qu'il vous plaira de faire prendre pour une accélération de leur mise en œuvre, en vue de l'amélioration du taux d'exécution desdites réformes.

PJ : Rapport à fin juin 2015

